

Aux : Présidents de Ligues pour transmission aux Clubs
Présidents de Comités

De : Michel HUERTAS

Copie : Comité Directeur
Julien MAURIAT
Souad ROCHDI
Isabelle MARECHAL

OBJET : COUP D'ENVOI DE LA MARCHÉ NORDIQUE EN COMPÉTITION

Chers Amis,

Pour faire suite aux différentes décisions prises par le Bureau Fédéral et le Comité Directeur, la Fédération lance officiellement la Marche Nordique en compétition.

Pour pouvoir répondre aux demandes de nos licenciés et continuer à développer cette discipline, des règles relatives à la pratique compétitive de la Marche Nordique et un circuit appelé le Marche Nordique Tour (MNT) ont été mis en place ainsi que des épreuves à label, qualificatives pour les Championnats Nationaux de Marche Nordique prévus à l'automne 2015.

La Marche Nordique en compétition est maintenant intégrée dans les Règlements Généraux validés lors du Comité Directeur du 5 avril 2014 ainsi que dans le Règlement Sportif de la FFA.

Ces textes peuvent être consultés sur le site internet FFA, rubrique Partie Officielle et Textes Officiels.

Extrait des Règlements Généraux modifiés :

Article 3.2.1.2 : La Marche Nordique en compétition est ouverte aux seuls titulaires d'une Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running, ou d'un Titre de participation.

Extrait du Règlement Sportif modifié :

- La Marche Nordique consiste à propulser le corps à l'aide des quatre membres.
- L'utilisation de deux bâtons spécifiques est obligatoire.
- A chaque instant, on doit avoir un pied et un bâton en contact avec le sol.
- Le pas de course et la technique de la marche athlétique (extension complète du genou avant) sont interdits.

Nous vous transmettons ces différentes informations afin qu'elles soient transmises aux Clubs et aux licenciés. Elles sont aussi disponibles sur le site internet de la FFA dans les rubriques :

- Santé running/La Marche Nordique/Le Marche Nordique Tour (MNT),
- Performance/compétitions hors stade/Marche Nordique Tour (MNT) ou courses à labels, label Marche Nordique en compétitions ou Championnats de France.

Les demandes de labels de Marche Nordique doivent être réalisées par l'intermédiaire de CALORG, avant le 22 septembre 2014. Elles seront validées par chaque Ligue au plus tard le 30 septembre 2014.

Les premières étapes du MNT sont : le 14/09/2014 au Parc Départemental Olhain ; le 27/09/2014 au Château Saint Aignan ; le 4/10/2014 Notre Dame de Monts ; le 16/11/2014 à Rennes.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez envoyer un email à : marche.nordique@athle.fr

Vous remerciant par avance, et avec mes salutations les plus cordiales

Michel HUERTAS

Vice-Président chargé du Hors Stade

PJ : Règlement du Marche Nordique Tour (le MNT)

Cahier des charges à labels Marche Nordique en compétition

